



ÉLAGAGE DES ARBRES ET ÉMONDAGE DES HAIES

Afin d'assurer le déneigement, nous vous rappelons qu'en bordure des routes et chemins publics, les arbres doivent être élagués et les haies émondées, selon les articles 8 et 10 du règlement d'application (RLRou) du 19.01.1994 de la loi sur les routes (LRou) du 10.12.1991.

Elagage des arbres

- a) au bord des chaussées: à 5 m de hauteur et à 1 m à l'extérieur;
- b) au bord des trottoirs: à 2,5 m de hauteur et à la limite de la propriété.

Les haies ne doivent en aucun cas empiéter sur le domaine public et doivent être entretenues durant toute l'année. Elles doivent être maintenues à l'aplomb de la limite de propriété, sur toute la hauteur, voire même à 50 cm à l'intérieur de la limite de propriété et plus selon les cas (visibilité, sécurité, déneigement, etc).

Emondage des haies

- a) à la limite de la propriété;
- b) à une hauteur maximale de 60 cm lorsque la visibilité doit être maintenue et de 2 m dans les autres cas.

Etat du cheminement

Nous rappelons également que les cheminement doivent être d'une planéité permettant d'assurer le déneigement.

Les propriétaires fonciers et locataires sont

invités à exécuter ces travaux au plus tard avant le 30 septembre 2016, faute de quoi la commune ne pourra assurer le déneigement, conformément à l'article 3 du règlement communal sur le déblaiement de la neige.

Pierre Graber

Fête nationale
1er août 2016

13:00 tournoi de pétanque
14:00 promenade découverte
18:30 repas et boissons
21:30 partie officielle
22:00 feux d'artifice et de joie

Saint-Cergue

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU MARDI 21 JUIN 2016

PRÉAVIS MUNICIPAL NO 06/2016

Approbation des comptes de l'exercice 2015.
Par: **32 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention**

PRÉAVIS MUNICIPAL NO 07/2016

Demande de crédit de CHF 43'000.- destiné à l'adaptation de toutes les barrières du bâtiment du Vallon aux normes de sécurité en vigueur.
Par: **29 voix pour, 0 voix contre, 3 abstentions**

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL COMMUNAL

- Mardi 6 septembre 2016;
- Mardi 11 octobre 2016;
- Mardi 6 décembre 2016;
- À 19:00 ou 20:00 selon l'ordre du jour.

SURVEILLANCE DU TERRITOIRE COMMUNAL

Après une expérience de trois années, les cinq communes (Arzier-Genolier-Givrins-Trélex et Saint-Cergue) ont mis un terme au contrat de prestations des agents de sécurité publique (ASP) pour lesquelles ils officiaient.

Depuis l'automne 2015 la police cantonale vaudoise est à nouveau davantage présente et à disposition des communes, soit avec des patrouilles, soit avec le nouveau poste de gendarmerie mobile. Afin de compléter la sécurité sur le territoire communal, la municipalité a mandaté le Service d'Intervention Rapide (SIR) qui effectuera des rondes de surveillance. Le personnel dispose d'une formation spécifique, ce qui permet d'intervenir très efficacement en cas de nécessité. Il collabore très étroitement avec la gendarmerie.

N'hésitez pas à informer la commune de tout comportement douteux ou autres anomalies et, en cas d'urgence, composer systématiquement le numéro 117 de la police.

Gérald Chollet



LE JOURNAL DE ST-CERGUE ET LA CURE
Été 2016, n°19

Responsable de rédaction: municipalité
Responsable d'édition: municipalité
Rédaction: Christian Briacca, Gérald Chollet, Cornélia Gallay, Pierre Graber
Photographie: Danièle André, François Brack, Christian Briacca
Mise en page: Christian Briacca
Conception graphique: Guillaume Brack
Impression: commune de St-Cergue
Tirage: 1'500 exemplaires
Distribution: tous-ménages

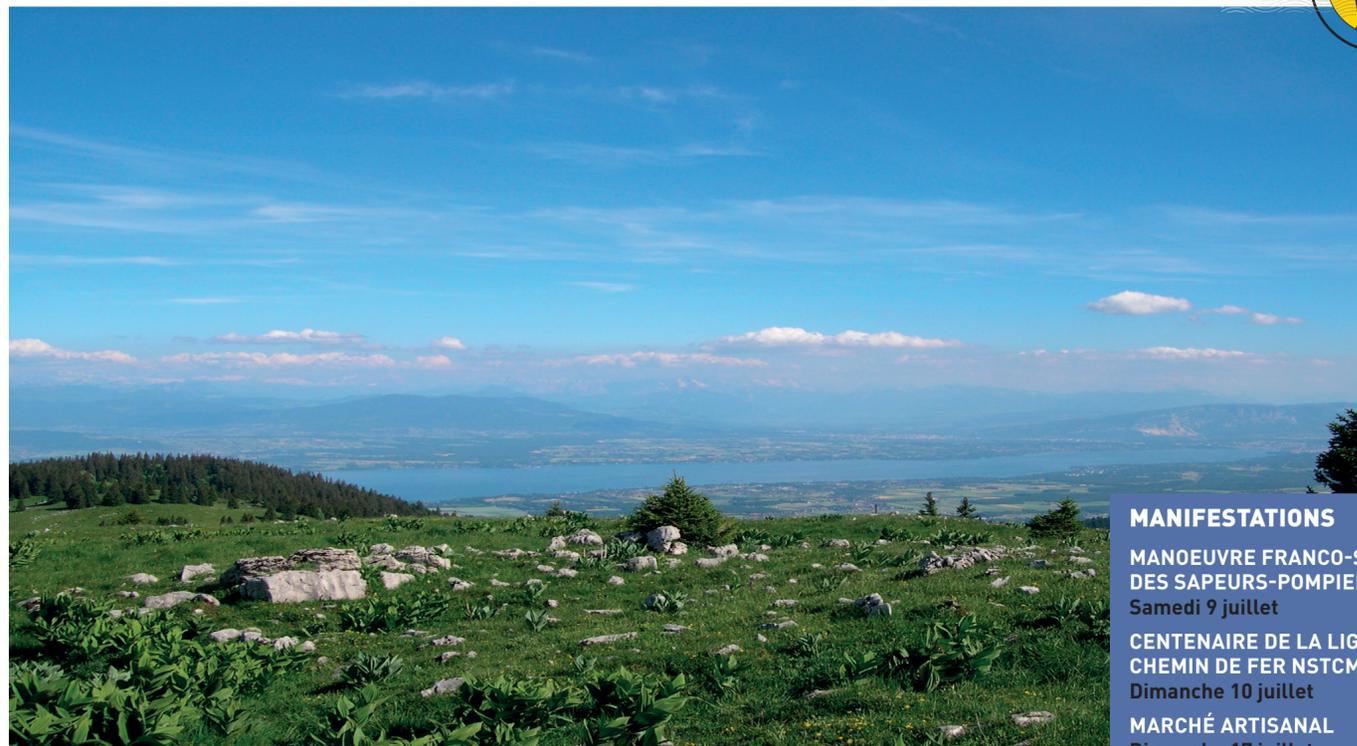


Photo: François Brack

BILLETS DE LA SYNDIQUE ET DU NOUVEAU SYNDIC

La législature 2011-2016 a été marquée par beaucoup de changements, tant au niveau de la municipalité, avec trois démissions et un décès, que dans les différents services communaux, avec deux nouveaux collaborateurs à la voirie et un apprenti, ainsi qu'une nouvelle secrétaire municipale et une apprentie. Ces deux années et demie de syndication se sont déroulées dans un état d'esprit de dialogue et de collaboration. De très nombreux dossiers ont pu être traités, des planifications terminées et des gros travaux ont été réalisés pour le bien des citoyens de la commune.

L'importance des collaborations est aussi présente au niveau intercommunal, car aujourd'hui les enjeux liés à la mobilité et à l'urbanisation ne s'arrêtent pas aux limites communales. La présence au sein du conseil régional est indispensable pour un grand nombre de projets, notamment touristiques. La législature se termine le 30 juin dans une ambiance chaleureuse et remplie de respect. La

transmission des dossiers permet une bonne continuité à la nouvelle équipe municipale. Après seize ans à la municipalité et une syndication courte, mais très intense, remplie de défis et de plaisirs, je transmets le flambeau à la nouvelle municipalité et lui souhaite, ainsi qu'à notre nouveau syndic, beaucoup de succès et de satisfactions.

Cornélia Gallay

NOUVEAU DÉPART

La nouvelle équipe de la municipalité remercie ceux qui ont participé aux élections et qui lui font confiance pour la nouvelle législature 2016-2021 débutant le 1er juillet. Les trois municipaux qui renouvellent leur mandat accueillent une nouvelle municipale, Mme Françoise Samuel, et un nouveau municipal, M. Laurent Mathez. Ils sont pleins de bonne volonté et d'énergie et se réjouissent de s'investir pour la commune. La nouvelle équipe au complet, ainsi que la répartition des dicastères est présentée en page 2.

Sur la même page vous trouverez des témoignages d'estime à Mesdames

Cornélia Gallay et Danièle André qui quittent la municipalité après respectivement seize et cinq ans passés aux affaires de la commune. Un grand merci à toutes deux pour leur énorme investissement pour la région, la commune et les saint-cerguois. L'ancienne municipalité va beaucoup regretter ces deux «bêtes de travail», la bonne ambiance studieuse et la bonne humeur qui a régné ces deux dernières années. Tous nos vœux de bonheur pour leur nouvelle tranche de vie.

Pierre Graber

MANIFESTATIONS

MANOEUVRE FRANCO-SUISSE DES SAPEURS-POMPIERS
Samedi 9 juillet

CENTENAIRE DE LA LIGNE DU CHEMIN DE FER NSTCM
Dimanche 10 juillet

MARCHÉ ARTISANAL
Dimanche 17 juillet

FÊTE DE LA CURE
Samedi 30 juillet

FÊTE NATIONALE
Lundi 1er août

FÊTE DE LA MI-ÉTÉ
Samedi 13 août

DÉSALPE
Samedi 24 septembre

BIENNALE INTERNATIONALE DE LA CÉRAMIQUE
Samedi 8 au dimanche 23 octobre

NAISSANCES

- Arthur DENECKER le 12 février;
- Massimo HUHTANIEMI le 24 février;
- Miles HUHTANIEMI le 24 février;
- Sophie JONES le 4 avril;
- Corentin ROSSÉ le 29 avril;
- Arthur OTHENIN-GIRARD le 4 mai;
- Rurik LUCHIN le 7 mai;
- Nathan AGBAZAHOU le 4 juin.

DÉCÈS

- Mme Caroline VANNAY le 16 mars;
- Mme Micheline PIGUET le 7 avril;
- Mme Betty WELLS le 11 mai.

CONTACTS UTILES

ADMINISTRATION COMMUNALE	Horaire:	OFFICE DU TOURISME	BIBLIOTHÈQUE	DÉCHÈTERIE
Place Sy-Vieuxville 1	Lundi, mercredi, vendredi 07:30-11:00	Place Sy-Vieuxville 3 T 022 360 13 14	Chemin du Carroz-d'Amont 11 T 022 360 14 51	Route du Télésiège 1 Horaire (ÉTÉ): Lundi, mercredi, vendredi 10:00-12:00 / 15:00-19:00
Case postale 103	Jeu 14:00-19:00	Horaire (ÉTÉ): Semaine 08:30-12:00 / 13:30-16:30	Horaire: Mercredi 15:30-18:30	Samedi 09:00-12:00 / 14:00-18:00
1264 Saint-Cergue	Mardi fermé	Fermé lundi hors des vacances scolaires	Jeudi, vendredi 10:00-12:00	Fermé le • lundi 1er août; • lundi 19 septembre.
T 022 360 11 46	Fermé le	Week-end 09:00-12:30 / 13:00-16:30		
F 022 360 90 28	• lundi 1er août (fête nationale);			
commune@st-cergue.ch	• lundi 19 septembre (Jeûne fédéral).			
www.st-cergue.ch				



Portes ouvertes au réservoir des Cheseaux le 23.04.2016

NOUVELLE MUNICIPALITÉ

Les objectifs de la nouvelle municipalité sont la continuité des projets mis en place par l'ancienne municipalité. Le programme de législature 2016-2021 comprendra en priorité la rénovation des infrastructures selon le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) récemment accepté par le canton, la construction d'une nouvelle école qui nous sera ensuite rachetée par le groupement scolaire AISGE, la construction d'un parking à étages et la rénovation de notre chauffage à distance, projets pour lesquels un crédit d'étude est disponible pour l'avant-projet, i.e. la partie du projet jusqu'à la demande du permis de construire. Si on ne veut pas que Saint-Cergue se transforme en cité dortoir, il est très important aussi que le tourisme survive et se développe. De grands espoirs sont placés dans un nouveau poste de coordinateur touristique par le conseil régional de Nyon. Il aura mission de fédérer les diverses organisations tels que Nyon Région Tourisme (NRT), le Parc Jura vaudois (PJV), TéléDôle et d'avancer dans le dossier du parking et de la maison d'accueil de La Givrine. La commune doit aussi continuer à offrir à nos hôtes des pistes de ski de fond de qualité et des itinéraires de raquettes bien fléchés depuis les arrêts du train et les parkings. La nouvelle équipe

est aussi convaincue qu'il faut encourager nos prestataires, nos commerçants, garder le téléski de Saint-Cergue et aménager une patinoire de loisirs. En ce qui concerne l'urbanisme, les projets sur lesquels nous allons travailler seront l'aménagement de la place de la Gare, l'accès à la halte des Cheseaux du NStCM, et la sécurisation piétonne de la route d'Arzier. Le projet le plus difficile sera la modification du plan directeur communal et du plan général d'aménagement (PGA) et la mise en application de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) qui va s'avérer douloureuse.

Pierre Graber



La nouvelle municipalité in corpore

RÉPARTITION DES DICASTÈRES

Pierre GRABER (syndic)

- Administration générale
- Police
- Représentations extérieures
- Bâtiments
- Energie
- Sports (ski de fond)

Paul MÉNARD (vice-syndic pour 1 an)

- Finances
- Urbanisme
- Mobilité

Dominique GAFNER (municipal)

- Police des constructions
- Eau, épuration

Laurent MATHEZ (municipal)

- Routes, voirie, gestion des déchets
- Forêts, alpages, parcs et promenades
- Terrains
- Protection civile
- Service du feu

Françoise SAMUEL (municipale)

- Instruction publique, accueil de jour
- Sécurité sociale
- Cultes
- Culture
- Tourisme

DANIÈLE ANDRÉ, MUNICIPALE

En 2011, la municipalité sortante est allée chercher Danièle André, ancienne doyenne à l'établissement scolaire de Genolier et environs (ESGE), compte tenu de ses compétences et de ses connaissances, afin de compléter l'équipe municipale pour la législature 2011-2016. La diminution de sept à cinq membres de la municipalité a demandé une organisation et une charge supplémentaire dans certains dicastères.

Danièle André a repris le dicastère de l'instruction publique, de l'accueil de jour, de la sécurité sociale, des cultes, ainsi que celui de la police des constructions. L'accueil de jour de la petite enfance, avec les débuts du réseau d'accueil des Toblerones (RAT) et la mise en place de la crèche-garderie à Saint-Cergue, s'est avéré être un dicastère très complexe. La structure de l'accueil de jour a pu être établie grâce à un important travail durant cette législature. Mme André s'est énormément investie avec les autres communes partenaires. Les cas compliqués, voire dramatiques, d'expulsions ou les problèmes sociaux ont aussi ponctué la législature.

A cela s'est ajoutée la police des constructions avec des dossiers complexes et des procédures de plus en plus compliquées au vu des nouveaux

éléments à prendre en compte, tels que les dangers naturels, l'amiante, les énergies renouvelables, etc. Là également Danièle André s'est totalement investie pour répondre rapidement aux très nombreuses demandes qui sont arrivées régulièrement et pour renseigner tous les citoyens et professionnels. Le nombre de recours contre des dossiers de construction ne cessent d'augmenter et, en parallèle, le lot de diplomatie nécessaire pour ménager les intérêts généraux et les mécontentements.

Elle a initié la sortie des aînés (dès 70 ans), activité à très grand succès, tout comme l'organisation du Noël des aînés. La journée citoyenne avec les élèves et le nettoyage des pâturages est toujours couronné d'un repas. Danièle André aime énormément cuisiner. Elle le fait pour sa grande famille, mais excelle également pour des grands groupes, par exemple les écoliers, dans les camps de ski, les jeunes sapeurs-pompiers (JSP) ou pour les collaborateurs. Ses desserts et gâteaux, entre autres, resteront longtemps dans nos mémoires.

Très dynamique, dotée d'un franc-parler et de beaucoup d'humour, elle a animé les séances et s'est montrée convaincante. Elle prend une retraite bien méritée après tout son investissement, mais pas pour se reposer! Elle se réjouit de garder ses cinq petits-enfants qui l'attendent impatiemment et qui vont bien l'occuper. **Pierre Graber**

TÉMOIGNAGES D'ESTIME AUX DEUX FEMMES QUITTANT LA MUNICIPALITÉ

Les membres de la municipalité, le conseil communal et tout le personnel communal adressent aux deux municipales sortantes des remerciements chaleureux pour le travail accompli par ces deux femmes d'exception. Un rafraîchissement de notre mémoire est nécessaire.

CORNÉLIA GALLAY, SYNDIQUE

C'est en cours de législature 2000 que Cornélia Gallay rejoint la municipalité de sept membres et se voit attribuer les dicastères de l'urbanisme et de l'eau et de l'épuration. Elle travaille notamment sur le plan directeur de distribution de l'eau (PDDE) et le plan directeur de l'évacuation des eaux usées (PGEE), la protection de la source des puits du Montant, l'adaptation du règlement, les travaux de séparatif aux Pelesses et à La Cure, le remplacement de la station de pompage de La Colline, la négociation pour des droits d'eau avec la société anonyme pour le pompage et l'adduction d'eau du lac pour la région nyonnaise (SAPAN), le raccordement de la Chèvrerie au réseau de distribution de Saint-Cergue. Ses plus grands accomplissements sont la réalisation du nouveau réservoir de Cheseaux-Dessus et le remplacement de la station de pompage de Combe-Froide.

Depuis 2002, Mme Gallay est également municipale du feu. Elle va œuvrer pour la construction de la caserne, la création du détachement de premiers secours (DPS), la fusion avec le SDIS Arzier-Le

Muids. Dès 2011, elle est membre du comité de pilotage politique pour la création du SDIS Nyon-Dôle. Assidue aux exercices, c'est avec émotion qu'elle a pris congé de «ses pompiers» le 20 mai dernier.

Le dicastère de l'urbanisme permet à Cornélia Gallay de mettre en pratique sa formation d'architecte. Elle participe aux commissions ou jury pour la construction du bâtiment du feu et de la voirie, de l'étude de la patinoire et de la nouvelle école. Elle intègre la commission d'aménagement du territoire du nouveau conseil régional et participe à la révision du plan directeur régional (PDRN), aux ateliers du plan directeur cantonal (PDCn), aux planifications territoriales et touristiques de la partie jurassienne du district de Nyon (PPA de La Dôle, PPA de La Givrine, PPA des Cheseaux).

Elle est également en charge des plans de quartier. En Bournessaint, Les Tencoy-Dessus, L'Observatoire et autres. Après la création du giratoire du centre du village, elle initie l'étude de la place de la gare.

Elle est présidente du schéma directeur (SD) NStCM, obtient l'augmentation de la cadence du NStCM et la coordination de l'urbanisation et des activités sur les six communes de la ligne ainsi que celle des Rousses. Elle s'implique dans la réalisation de la halte des Cheseaux.

En 2014, Cornélia Gallay devient membre du comité directeur du conseil régional en charge de la mobilité (dont le programme de réorganisation des transports publics et fonds TP). C'est une suite logique à sa participation dans la commission mobi-

lité du conseil régional dès 2010.

Vice-syndique en 2011, Cornélia Gallay va remplacer progressivement Thierry Magnenat dès l'annonce de sa démission et prend la syndication le 1er janvier 2014. Les nombreux changements au sein de la municipalité durant cette dernière législature et le décès d'un municipal ont été très éprouvants. Les deux dernières années de la législature ont permis de stabiliser l'équipe municipale, l'administration et la voirie, de finir la législature de manière sereine et dans une excellente collégialité. De nombreux dossiers de planification ont enfin pu être bouclés et serviront de base pour les futures réalisations.

Travailleuse infatigable, dotée d'une mémoire exceptionnelle, Cornélia Gallay connaît ses dossiers à la perfection et en maîtrise l'évolution historique. La qualité de ses relations avec les autorités cantonales et régionales, avec le personnel communal et la population sont à relever.

Après un début de législature 2011-2016 très difficile, ses collègues municipaux ont beaucoup apprécié Cornélia Gallay dans son nouveau rôle de syndique et avaient même espéré une continuité sur la prochaine législature.

Son humeur toujours égale a favorisé les prises de décisions difficiles et apaisé les esprits parfois trop dynamiques. Mais après seize ans à la municipalité et une très longue liste d'aboutissements, Cornélia Gallay a décidé de passer à autre chose... dont elle garde toujours le secret! **Pierre Graber**

ANCIENNE POSTE

En date du 25 mai, la commune a signé avec Poste Immobilier SA l'acquisition de la parcelle 538 et du bâtiment de l'ancien office de poste de Saint-Cergue. L'appartement du 1er étage sera toujours loué au locataire actuel et le sous-sol sera utilisé par la voirie qui a grand besoin de locaux. Pour le local du rez de 180 m², la municipalité a quelques

idées d'utilisation. Néanmoins, vos suggestions sont les bienvenues et nous vous proposons de les déposer au greffe municipal ou de nous les faire parvenir par courrier ou email à l'adresse commune@st-cergue.ch.

ETAT DES ROUTES SUITE À L'HIVER

Comme constaté aussi ailleurs en montagne, l'hiver 2015-2016 relativement doux a été très néfaste pour notre réseau routier. L'absence de neige et de gels prolongés ont privé les revêtements de protection contre les engins de déneigement. Les pluies abondantes ont terminé le travail de sappe en créant des trous, des gouilles et autres canaux improvisés. Les revêtements en tout-venant ont particulièrement souffert cet hiver, mais toutes nos routes et chemins ont subi une forte dégradation. Leur remise en état va s'avérer longue et coûteuse.

BOULANGERIE DU VIEUX-CHÂTEAU

Après une petite vingtaine d'années d'exploitation des boulangeries de Saint-Cergue et d'Arzier, M. et Mme Marek et Dominique Delachaux ont décidé de passer le témoin à M. et Mme Julien et Tiphaine Maslanka qui assureront la continuité de ces commerces dès mi-juillet. La municipalité de Saint-Cergue tient à les remercier chaleureusement pour leur dévouement pendant toutes ces années en assurant des prestations de qualité, une excellente réputation et la présence d'un commerce florissant et animé. Nous leur adressons tous nos vœux de bonheur et succès pour cette nouvelle tranche de vie et probablement du repos bien mérité. Bienvenue aux nouveaux exploitants! Nous leur souhaitons plein succès. **Pierre Graber**